



avril 2017, n° 220

Mobilisation à l'Espé

FSU Aura Lycées CPE Motion Sécu

Collège LSU

Mutations intra Liste aptitude

Avancement d'échelons des certifiés

Colloque Services publics

Éditorial

Dans un contexte de tension et de violence qui augmentent, tant aux plans national qu'international, le temps est maintenant venu de prendre toute sa place dans les choix de société qui sont devant nous.

L'élection présidentielle, dont le premier tour aura lieu, à l'heure où j'écris ces lignes, en fin de semaine, si elle ouvre tous les possibles, porte aussi de grands risques pour notre démocratie. Notre syndicat s'est efforcé de questionner les candidats républicains tout au long de cette campagne particulière, rythmée par les affaires, où l'on aurait aimé davantage de débats sur les services publics, leur rôle en terme de redistribution des richesses, le projet d'école dont on sait bien qu'il est au cœur de tout projet social. Force est de constater que pour nombre d'entre eux, la question sociale reste le parent pauvre, et les fonctionnaires, des boucs-émissaires et des dépenses insupportables.

Nous le savons, chaque tour est important, et les élections législatives suivront la présidentielle. Alors, plus que jamais dans cette période, nous avons le devoir de renforcer notre outil syndical, pour être en capacité de mener les luttes sur toutes ces questions. Qu'il s'agisse

Le temps est venu des choix

de la protection sociale, de l'école de demain, des salaires, des retraites, dans le public, mais aussi dans le privé, rien n'est jamais donné, et les acquis ont toujours été arrachés de haute lutte, par des mouvements puissants.

Nous avons le devoir de nous organiser, dans nos établissements, mais aussi avec les parents, pour faire entendre que l'École, c'est une question sérieuse, que cela commence par des effectifs qui permettent vraiment des conditions d'apprentissage, avec des personnels qui sont impliqués et responsables dans leur établissement, et donc en nombre suffisant pour ne pas devoir passer leur temps en voiture d'un établissement à un autre, toujours à la limite du burn out parce que le temps pour penser leur métier ne leur est plus reconnu, ou parce que submergés par des injonctions contradictoires et bien souvent ineptes.

C'est dès le premier mai que nous serons dans les cortèges, pour porter nos demandes de justice sociale, de solidarités. Il faut en finir avec les dérives sécuritaires, qui clivent chaque jour davantage.

À Grenoble, ce sera à 14h à la gare.

Corinne Baffert

Espé de Grenoble : stagiaires en lutte !

« Débordés, épuisés, stressés, infantilisés », ce sont là les témoignages de trop nombreux collègues entrant dans le métier... D'une année sur l'autre, le ras le bol est toujours aussi vif, les motifs de mécontentement sont les mêmes : surcharge de travail, contenu de formation inadapté, souffrance et isolement de certains collègues débutants.

Cette année, les enseignants stagiaires de l'académie de Grenoble sont en lutte depuis maintenant plus de deux mois. Naturellement, Le SNES-FSU, en accord avec ses mandats, soutient le mouvement depuis le début.

Après la suppression pure et simple de la formation initiale sous le mandat Sarkozy, le retour d'un accompagnement à l'entrée dans le métier était indispensable. Mais le compte n'y est pas. Les stagiaires dénoncent :

- La charge de travail excessive : assurer un mi-temps devant les élèves tout en validant une année de M2 très lourde. Des semaines de 50 à 60h de travail sont monnaie courante pour une grande partie des personnels avec parfois des trajets importants pour ceux qui sont les plus éloignés des lieux de formation.

- L'inadéquation entre le contenu de la formation et leurs besoins ainsi que les pressions dont ils font l'objet lorsqu'ils se montrent trop critiques envers certaines formations déconnectées de leurs besoins immédiats face aux élèves, la souffrance de certains collègues débutants face aux difficultés du métier, l'isolement, le manque de reconnaissance, les injonctions répétées et trop souvent contradictoires de la hiérarchie, des tuteurs, des formateurs, la multiplication des évaluations...



Malheureusement, ceci n'est pas nouveau : c'est le vécu de chaque promo depuis la création des Espés. Revendiquant une entrée progressive dans le métier et une formation de qualité, le SNES-FSU exige une remise à plat de la formation initiale. Il est temps que les stagiaires et leurs représentants soient enfin écoutés.

En pleine crise de recrutement, les candidats aux métiers de l'enseignement devraient au contraire être considérés comme des perles rares. Pour rendre nos métiers à nouveau attractifs il est indispensable de proposer :

- de meilleures conditions d'entrée dans le métier ;
- de meilleures conditions de travail par la suite ;

- une revalorisation salariale. On comprend qu'avec un salaire de début de carrière équivalent à 1.2 SMIC environ, les personnels soient en difficulté dans leur vie quotidienne (logement, déplacements..) et souffrent d'un manque de reconnaissance.

Il est temps que, plus largement, dans le contexte de la campagne électorale, la question des moyens pour la formation initiale et au-delà pour l'éducation nationale soit enfin prise en compte.

Le SNES-FSU soutient l'appel des stagiaires grenoblois à amplifier et généraliser le mouvement à l'ensemble des académies et restera aux côtés des stagiaires dans l'action.

Cécile Sanchez

Refus de siéger au CAEN

Les représentants des personnels de la FSU n'ont pas siégé lors du CAEN du 6 avril 2016. Alors que nous avons déjà dénoncé le nombre de points relevant des compétences de la Région « devant faire l'objet d'une présentation en séance » lors du CAEN précédent, nous nous retrouvons devant la même formule et une absence de documents préparatoires pour la partie relevant des compétences de la Région. Aucune possibilité donc de préparer collectivement et utilement nos interventions dans ces instances.

Pour la FSU, le CAEN doit être un lieu d'échange d'idées et d'élaboration de la politique académique d'éducation. Il semble que pour l'exécutif régional, il ne s'agit que d'une chambre d'enregistrement d'une politique arrêtée ailleurs, où l'on ne concède aux représentants des personnels et des usagers que le droit de demander des éclaircissements et de poser des questions.

Nous entendons, par notre refus de siéger dans ces conditions, protester contre ce détournement d'une instance de concertation qui fut autrefois riche de sa diversité et de ses confrontations de points de vue.

FSU Auvergne-Rhône-Alpes, AURA, AURA, AURA !

La réforme de l'État et la constitution de la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes ont conduit la FSU à se doter d'un nouveau Conseil Fédéral Régional (CFR) par fusion des instances qui existaient dans les deux anciennes régions. Installé en septembre dernier, ce CFR s'est doté d'un bureau exécutif, dont trois co-secrétaires régionaux, issus de chacune des académies de la nouvelle région.

Dès cette mise en place, et malgré la difficulté de fonctionner à distance sur une aire aussi vaste, le secrétariat a dû se saisir de dossiers urgents : baisse des dotations de fonctionnement des lycées, suivi du parc informatique, travaux lourds en suspens en attente du prochain PPI, gestion des personnels territoriaux et du service de restauration scolaire, orientation et formation professionnelle, etc. Une audience a été demandée, sur ces questions, à l'exécutif régional.

Dans le même temps, la FSU régionale se doit de coordonner nos interventions dans les instances des services de l'État en région et, pour ce qui concerne l'EN dont le second degré, dans les trois académies qui viennent de se constituer en « région académique » sous la prééminence de la rectrice de Lyon.

Jacques Agnès, co-secrétaire régional

Budget des lycées

Les discussions dans les CA de lycées, au cours du premier trimestre de l'année scolaire, ont fait apparaître une baisse réelle de la dotation de fonctionnement, parfois masquée par trois artifices lorsque le montant global n'a pas baissé :

1. non prise en compte de la hausse démographique, d'où une baisse de la dotation par élève ;
2. distinction nouvelle dans la dotation d'une « section d'investissement » imposée, ce qui diminue d'autant le montant de la section de fonctionnement ;
3. intégration dans la dotation de fonctionnement de l'ancienne dotation EPS qui a disparu en tant que dotation spécifique, pour les lycées de l'ancienne région Rhône-Alpes, ce qui diminue de fait une nouvelle fois la dotation de

fonctionnement des lycées et cela, de façon inéquitable puisque le montant de cette dotation destinée à pallier l'absence d'équipements sportifs pouvait varier selon la situation des lycées (présence d'équipements dans l'EPL, à proximité avec des mises à dispositions plus ou moins onéreuses selon politique locale, ou nécessité de transports des élèves vers des équipements plus éloignés, là encore avec des coûts variables). Il convient de rappeler à cette occasion la situation aberrante l'EPS, seule discipline obligatoire dont les locaux et équipements nécessaires à son enseignement ne sont pas prévus de façon systématique dans les locaux et les espaces des EPL.

Parc informatique des lycées publics

Un aspect important du fonctionnement des lycées est le suivi, la maintenance, l'entretien du parc informatique des établissements. Depuis la décentralisation qui a transféré aux régions la gestion matérielle des lycées, le recours au numérique a connu un développement formidable dans notre société ; cela a aussi été le cas dans nos lycées, tant sur le plan administratif, avec une dématérialisation des procédures qui s'accélère que sur le plan pédagogique où les injonctions de la hiérarchie et des corps d'inspection poussent au recours là aussi accéléré aux outils pédagogique « TICE », comme les programmes de certaines disciplines. Or, dans le même temps, l'État s'est progressivement dégagé des maigres moyens qu'il avait mis en place pour assurer le suivi de ce parc de matériels sans que les collectivités — la collectivité régionale pour les lycées — ne prennent réellement en charge ce parc informatique et numérique. Dans une société de plus en plus numérisée, les solutions mises en œuvre pour pouvoir continuer à utiliser ces outils relèvent encore du bricolage de l'époque des pionniers du numérique. Aucune entreprise ne consacre si peu de moyens humains (en nombre d'actifs ou d'heures de travail) au suivi, entretien, maintenance, mise à jour, renouvellement pour un tel parc d'outils. De grandes déclarations sont faites sur « l'ENT » ou les « classes virtuelles » ; on invente des formations « distancielles » ou « partagées », mais dans un lycée, la simple génération des codes d'accès et leur distribution aux personnels, aux élèves, aux familles, représente une somme de travail jamais prise en compte et les retards paralysent l'utilisation de l'outil plusieurs jours quand ce n'est pas plusieurs semaines.

La FSU demande que sur cette question, l'État et les collectivités territoriales (la Région pour les lycées) cessent de se renvoyer la balle et que soient recrutés des personnels qualifiés et formés en nombre suffisant pour assumer ces missions de suivi, d'entretien et de maintenance dans nos établissements. Et dans le même temps, la région vient d'imposer de façon unilatérale à plusieurs lycées des équipements très onéreux en caméra de vidéo surveillance, sous le vocable de « travaux propriétaires » qui montre aussi bien sa méconnaissance du fonctionnement de nos établissements que le peu de cas qu'elle fait de l'expertise des professionnels de terrain que nous sommes et de toute forme de concertation.



Compte rendu du GT sur les créations de poste CPE

L'art et la manière d'essayer de nous prendre pour une chambre d'enregistrement

Nous avons été conviés à un groupe de travail le 16 février 2017 où les 3 organisations syndicales issues des CAPA étaient présentes. Pour le rectorat siégeaient la secrétaire générale adjointe, l'IA-DASEN 07, l'IA-DASEN 38, un IPR vie scolaire, des représentants de la division des moyens et de la division des personnels enseignants et CPE. Nous n'avions, le SNES, reçu aucun document préparatoire, le SE-UNSA avait lui reçu une partie des documents la veille ! Sur place, l'administration nous a remis la proposition de répartition des 13 postes de CPE attribués par le ministère et un répertoire exhaustif des établissements classés par nombre d'élèves.

La secrétaire générale adjointe nous a présenté leur seule proposition : renforcer les vies scolaires des REP uniquement avec des postes à mi-temps, sauf pour le nouveau collège de Beaumont-lès-Valence où sera nommé un CPE.

Nous avons tout de suite eu le sentiment qu'il ne s'agissait pas ici de discuter mais uniquement d'avaliser leur choix. Cette proposition répond effectivement à un effet d'annonce d'implantation des postes en REP+ et REP.

Il a donc fallu ferrailer ferme pour demander à faire des modifications et pouvoir présenter nos positions :

- nous avons émis des doutes sur l'intérêt des postes partagés ;
- nous avons critiqué leur proposition qui avec le principe de poste partagé ne permettait pas à des établissements isolés d'être pourvus ;
- nous avons critiqué le choix « absolu » d'abonder les REP, notamment dans les établissements avec moins de 300 élèves ;
- et nous avons présenté le cas d'établissements parfois avec près de 800 élèves avec un petit internat qui fonctionnait avec un seul CPE.

Finalement, le rectorat a accepté que nous fassions nos propositions par mél afin de refaire le point lors d'une réunion ultérieure.

La nouvelle réunion s'est tenue le 9 mars, après communication par le rectorat la veille de ses propositions :

- maintien des postes partagés ;
- des modifications à la marge et aucune reprise de ce que nous proposons.

Lors des échanges, il est apparu que suite à différents entretiens avec les établissements concernés certains ne voulaient pas de créations de CPE mais plutôt des postes d'AED : le rectorat ne les a pas suivis. Le DASEN a même ajouté que les chefs d'établissement ne connaissaient pas leurs besoins ! Une de leurs propositions a d'ailleurs empiré la situation : afin d'éviter de mettre un CPE dans une REP de plus de 300 élèves, un poste partagé a été créé avec un autre établissement REP distant de 30 minutes d'un autre bassin de vie !

Nous sommes intervenus à plusieurs reprises sur l'incohérence des postes de CPE partagés, en citant expressément l'académie de Lille qui revient en arrière sur leur implantation, mais nous n'avons absolument pas été entendus. Le choix d'implanter ce type de poste en établissement REP qui doit pour fonctionner travailler en prévoyant des temps importants de coordination, est une sacrée ineptie. Dans une des propositions, le poste est partagé entre deux établissements qui comptent à eux deux 1500 élèves !

Les autres organisations syndicales sont restées bien mesurées. Le SE-UNSA n'était pas convaincu par les postes partagés. Le SGEN n'est intervenu que pour relayer le point de vue d'un chef d'établissement. Nous sommes tombés d'accord sur le principe de rediscuter des critères généraux de répartition d'implantation lors d'un GT prévu à l'automne.

En ce qui nous concerne, le seuil de 70 élèves internes pour une implantation de postes est effectivement à revoir. Suite à nos inquiétudes sur le partage d'heures des collègues sur ces postes partagés, le rectorat s'est engagé à travailler avec les chefs d'établissements qui seront concernés. Nous avons rappelé l'absurdité de certains fonctionnements : cette année, une contractuelle sur deux établissements distincts de 40 km avait un des chefs d'établissement qui exigeait sa présence tous les jours.

Au final, nous avons eu l'impression que non seulement tout était écrit d'avance, mais que surtout le rectorat méconnaissait complètement le travail du CPE et ne tenait aucun compte de notre expertise sur le terrain. Cette réunion a tenu davantage de la chambre d'enregistrement que du groupe de travail. Ce n'est pas notre conception de la concertation, et nous l'avons dit haut et fort.. On a voulu de force nous imposer un système délétère pour les collègues et donc au final pour les établissements. Aujourd'hui les postes affichés sur SIAM ne précisent en rien ces demi-postes, comme si cela n'avait aucune importance...

Dernière minute : c'est finalement en CTA que les élus FSU ont exigé de rouvrir les débats. Finalement, un établissement un peu isolé et aux effectifs lourds a pu bénéficier d'un poste complet, l'autre établissement perdant le demi poste prévu bénéficiant de l'engagement d'une couverture attentive en postes d'AED, avant de revoir la situation l'an prochain.

Bernard Ogier-Collin

Texte adopté le 10 mars 2017

La CA académique du SNES se tient dans le contexte politique profondément délétère :

- multiplication des affaires qui contribuent à jeter la suspicion sur tous les hommes politiques ;
- spectacle inquiétant de dirigeants qui trahissent leur parole et leurs engagements, qui attaquent violemment les institutions ;
- surenchère de propositions et attaques contre les services publics et la protection sociale.

Notre rôle n'est sans doute pas de prendre parti pour tel ou tel candidat mais de porter dans le débat public, non seulement les revendications et projets que nous défendons pour nos métiers et le service public d'éducation, mais aussi notre attachement aux valeurs démocratiques, à la laïcité, à la justice sociale. Dans ce climat, le sondage qui pointe 7 à 8% d'intention de vote FN chez les enseignants du second degré, constate une forme de stabilité, qui, si elle n'est pas glorieuse, montre néanmoins le rempart que peuvent constituer nos valeurs.

La CAA condamne avec force les récentes menaces de Marine Le Pen contre les fonctionnaires, qu'elle accuse d'utiliser des méthodes illégales (sous-entendu : pour l'empêcher d'arriver au pouvoir). En s'en prenant de la sorte aux agents publics dont le statut est la garantie de l'indépendance de la fonction publique et de son attachement à l'application de la loi, la candidate du Front National montre le vrai visage d'un parti qui ne s'inscrit définitivement pas dans le cadre démocratique. Nous devons débattre et argumenter avec des partis politiques, y compris lorsqu'ils portent des projets dont nous dénonçons la dangerosité économique, sociale ou éducative, tant que ce débat s'inscrit dans le cadre démocratique. La CAA de Grenoble dit son accord avec la stratégie mise en débat dans le dernier bureau national.

Nous réaffirmons que c'est en jouant tout son rôle sur le terrain des luttes sociales que le mouvement syndical participe à la défense et au renforcement de la démocratie. Pour être audible et efficace, l'intervention du SNES-FSU dans le débat public doit avant tout prendre la forme de propositions. L'enjeu principal est de faire connaître nos revendications pour le second degré, pour la scolarité pour tou-ttes jusqu'à 18 ans, pour son unité qui est une condition de sa démocratisation.

Faire face à la crise de recrutement nécessite d'amplifier la revalorisation qui doit être significative pour les débuts de carrière, et d'améliorer de façon substantielle les contenus et les modalités de la formation initiale, et continue. Cela implique aussi de redonner à chaque collègue des perspectives d'amélioration de ses conditions de travail. Les effectifs des classes doivent diminuer et les heures en groupes réduits augmenter, et faire l'objet d'une définition et d'un financement clairs au niveau national. La CAA appelle à poursuivre la résistance à la réforme calamiteuse du collège, imposée de force à la profession. Le temps de travail des enseignant-es a connu une nette augmentation ces dernières années, en raison notamment de l'inflation de tâches périphériques et administratives de toutes sortes. Ces objectifs seront d'autant mieux atteints que nous mettrons tout en œuvre pour renforcer notre outil syndical en intensifiant la campagne de syndicalisation. C'est bien un syndicalisme d'adhérent-es que nous portons, et pas d'appareil.

Par ailleurs, la préparation de la rentrée 2017 s'avère très difficile: les dotations horaires allouées aux établissements ont montré les limites de la priorité accordée à l'Éducation par l'actuel gouvernement. Les créations académiques de 225 postes d'enseignants et 13 de CPE sont insuffisantes au regard des suppressions du quinquennat précédent et de la hausse démographique. En collège comme en lycée, si la résignation des collègues n'a pas permis un rejet massif contre les DGH, en revanche la colère sourde des personnels s'est traduite par le vote de nombreuses motions contre les effectifs surchargés et la dégradation des conditions de travail engendrée par la poursuite de la réforme du collège et le maintien de celle du lycée générateurs de souffrance au travail.

Le SNES-FSU doit continuer son travail de fond pour pérenniser la résistance et pour faire surgir des alternatives au modèle éducatif libéral qui se met progressivement en place.

Il renouvelle donc son appel :

- à rejeter la réforme du collège ;
- à renoncer à la mise en place du LSUN ;
- à ne pas remplir les rubriques du LSUN directement liées à Collège2016 ;
- à refuser les réunions inutiles (conseils Ecole-collège notamment) ;
- à prendre toutes les initiatives locales pour éviter les dérives et dégradations des conditions de travail.

Il invite les personnels à se saisir des fiches mises à disposition par les CHSCT pour consigner manquements et abus de notre administration.

La CAA de Grenoble appelle l'ensemble des collègues à résister à la vague libérale, à être partie prenante des actions à l'appel du Snes et de la FSU (19 mars contre les violences policières, les discriminations et le racisme, le 30 mars en faveur des retraités...)

Elle demande à la CA nationale de prendre toute sa place dans les campagnes électorales pour porter notre projet éducatif d'un second degré démocratisé et émancipateur, et de transformation sociale.

Texte adopté à l'unanimité des 22 présents

La sécu, la fameuse... depuis Ambroise Croizat

Lors de nos dernières CA académique, puis nationale, nous avons ouvert le chantier de la sécurité sociale, dans le contexte préélectoral, qui fait apparaître clairement que tous les candidats ne lui souhaitent pas du bien. Pour autant, cette question engage des enjeux complexes, auxquels des simplifications réductrices feraient plus de mal que de bien. Il s'agit donc pour nous d'abord d'apporter des éclairages (voir les documents joints sur le site), pour permettre au plus grand nombre de collègues de s'emparer de ces questions, d'en débattre collectivement. Elles doivent être nôtres, et pas affaire de spécialistes autoproclamés. Il faut revenir aux sources de sa mise en place, et ne plus s'en laisser déposséder. Il y a évidemment beaucoup d'argent, ce qui attise les convoitises, mais il importe de revenir à cette notion de base de salaire redistribué et de solidarité pour bien mesurer à quel point ce débat doit nous impliquer toutes et tous.

Corinne Baffert

Motion sur la sécu de la CAA de Grenoble

Dans le contexte préélectoral que nous connaissons actuellement, les attaques frontales contre la protection sociale se multiplient chez de nombreux candidats, et dans leur programme.

Il nous appartient donc à nous, SNES-FSU, d'engager nos forces, et de nous emparer de cette question, d'être en mesure de mener les luttes qui se profilent devant nous. Si nous voulons être en capacité de mobiliser sur ces questions complexes, il est sans doute nécessaire de mener une campagne d'information, en fournissant notamment les éléments historiques nécessaires pour permettre le débat. La note diffusée en vue de la prochaine CAN porte essentiellement sur la question de l'assurance maladie, et plus particulièrement sur l'articulation entre la part assurée par la « Sécurité Sociale » et celle qui est prise en charge par les « mutuelles complémentaires ». Nous ne pouvons pas en rester à aborder ces questions sous forme de commentaires des « diverses propositions aujourd'hui dans le débat public », sans référence au contexte et aux principes qui ont présidé à la mise en place de notre système de protection sociale, non plus qu'à son évolution, voire ses dérives, fruits de notre histoire sociale et donc des rapports de forces au cours de ce moment de luttes des classes.

La CAA de Grenoble ouvre le travail sur ces questions, non pour apporter immédiatement des réponses aux « diverses propositions en débat », mais pour informer et rappeler à l'ensemble de nos collègues, en commençant par les adhérents, les enjeux et les principes de notre protection sociale, son origine et son originalité. La question



d'une couverture sociale pour tous est un des points du programme du CNR : « Nous, combattants de l'ombre, exigeons un plan complet de Sécurité sociale visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail, [...] ». L'ordonnance du 4 octobre 1945 énonce les principes qui devront présider au nouveau système : unicité (une seule institution obligatoire pour couvrir l'ensemble des « risques sociaux », maladie, famille, vieillesse, décès, invalidité, accidents du travail) ; universalité (couverture étendue à tous les citoyens) ; solidarité (entre les générations, entre actifs et inactifs, entre malades et bien-portants) ; démocratie (gestion de ce salaire socialisé par les salariés eux-mêmes).

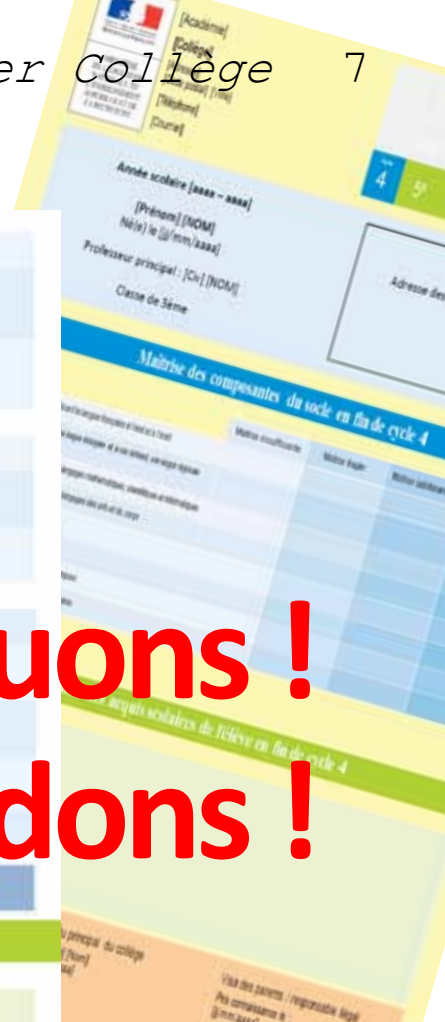
Sans préjuger des orientations et des mandats que nous devons nous donner, nous pouvons nous appuyer sur l'exigence du CNR et les principes de l'ordonnance de 1945 : unicité, universalité, solidarité, démocratie...

Pour permettre le débat, la section académique de Grenoble :

- va ouvrir un dossier sur le site académique,
- appelle les collègues et les S1 qui le souhaitent à envoyer des contributions,
- invite à une campagne d'heures mensuelles d'information syndicale sur le sujet, avec l'appui des S2 et du S3 si besoin,
- incite à participer aux stages départementaux FSU prévus sur ces questions,
- s'engage à proposer un stage académique début juin ou mi octobre.

Cette question est la nôtre. Sachons ensemble nous en emparer !

Texte adopté à l'unanimité des 22 présents



**C'est nous qui évaluons !
C'est nous qui décidons !**

Acte II de la réforme du collège, ou l'idéologie derrière le comptable

La résistance pédagogique initiée dès les journées de formation-formatage a bien atteint son but. La machine à broyer de cette réforme a été enrayée par les grains de sable semés par toutes les initiatives dans les établissements, obligeant le ministère et le rectorat à composer pour garder la face. L'EIST (enseignement intégré des sciences et technologie) en Sixième peine à se mettre en place. Les EPI restent des dispositifs de papier et la grande majorité des collègues ont porté les mandats du SNES-FSU et se sont battus en Conseil d'administration pour préserver des dédoublements et des groupes quand l'institution prônait un accompagnement personnalisé en classe entière.

Mesure emblématique, médiatique et controversée de la réforme du collège : la suppression des classes bilangues. Le rectorat a dû revenir en arrière sur leur suppression en ouvrant des classes à la rentrée prochaine.

Mais, point de triomphalisme. L'année est particulièrement dure et douloureuse pour la majorité des collègues avec une pression et une fatigue inégalées. Et, comme coup de massue pour imposer la réforme, le Livret scolaire unique vient frapper en cette fin d'année pour imposer une forme d'évaluation des élèves et donc une normalisation pédagogique. Alors que le socle commun de connaissances, de compétences et de culture laissait apparaître dans sa rédaction une réflexion pédagogique, le LSU, bras armé d'une continuité d'un tout compétence au service d'une économie utilitariste du savoir nous replonge quelques années en arrière avec un nouveau Livret Personnel de compétences que beaucoup veulent faire revenir par la fenêtre, en faisant sans vergogne du chantage au Brevet et à l'affectation en seconde.

Le but de ces pages n'est pas de fournir un *digest* des positions des uns et des autres, mais de donner les éléments pour mener la résistance pour une école émancipatrice.

François Lecointe

« Il revient aux équipes

Interview (presque) imaginaire de Florence Robine, DGESCO



Cela fait maintenant plus d'un an que Florence Robine nous avait fait l'honneur d'intervenir dans un supplément New Public Management dont le tirage est épuisé ! L'occasion, avec le LSU, de revenir sur une année de politique éducative de réforme du collège.

- Un an déjà depuis notre dernière rencontre et, alors que l'ambiance est à la fin de règne, vous êtes toujours là !

- J'ai hésité à suivre Bernard¹ qui a rejoint Didier Migaud à la Cour des comptes pour parfaire et terminer ma carrière de haut fonctionnaire au service (public ?) de l'éducation nationale, mais je ne voulais pas laisser le p'tit Olivier² seul au ministère. Difficile pour lui, après la dure vie d'assistant parlementaire de tenir les rênes d'un ministère. Il est tout de même doué ; autant de circonlocutions pour un seul courrier (voir ci-contre) montrent un grand talent ! Il en a besoin pour rester à la fois avec NVB, soutien de Hamon, quand ses mentors grenoblois n'hésitent pas à soutenir Macron.

J'ai surtout pris du temps pour moi. La lecture de votre supplément *New Public Management* a été l'occasion de reprendre ma carte à la Cinémathèque pour me refaire l'intégrale de Sergio Leone. J'ai aussi lu les textes que produisait ma direction pour apprendre ce qu'est le second degré, la caricature... Bref, j'ai enfin compris pourquoi le SNES avait bataillé pour imposer la dimension culturelle au nouveau socle.

- Avec le LSU, vous êtes cependant sur le devant de la scène et vos réponses sur les réseaux sociaux montrent que vous êtes toujours là pour défendre VOTRE réforme.

- C'est vrai que j'aime tweeter pendant les interminables réunions au ministère et audiences avec les syndicats lèches-bottes dit d'accompagnement et les SNALC, FO et autres consorts qui passent la brosse à reluire au ministère et expliquent dans les salles de profs qu'ils sont contre, mais que l'on ne peut rien faire ! Avec les recteurs et IPR, j'ai trouvé des fidèles lieutenants qui sont toujours prêts à vendre la dernière idée à la mode.

1. Bernard Lejeune, ex secrétaire général de Grenoble et dir' cab' du ministère de l'EN.

2. Olivier Noblecourt, ancien assistant parlementaire de M. Destot, député de Grenoble, puis élu PS à la mairie de Grenoble avant de rejoindre les ministères de NVB.



Par une lettre en date 27 mars 2017, le ministère répond à l'interpellation du SNES-FSU au sujet de l'évaluation des élèves en collège et du LSU.

Ce courrier ne répond pas aux interrogations des collègues. Il ne simplifie ni ne règle rien, tant il est soucieux de ménager les chefs d'établissements et les IPR.

Il est inacceptable que les choix de l'évaluation soient renvoyés au local, qu'ils soient pilotés par les logiciels numériques privés utilisés dans les établissements, et que les enseignants soient soumis à des injonctions hiérarchiques diverses qui ne sont que la vision personnelle de tel ou tel chef d'établissement ou IPR.

La face cachée du LSUN

Ce qu'en pense le Collectif national de résistance contre base élève

Supprimant tout droit à l'oubli, le LSUN permettra de constituer année après année, un véritable « casier scolaire » numérique qui ouvrira la voie à un fichage à vie, les données enregistrées étant progressivement transférées d'un fichier à l'autre sans aucun contrôle possible des durées de conservation, des utilisations et des destinataires ultérieurs. Le fichage commencé à la maternelle (18 compétences renseignées) s'étendra au parcours professionnel par le biais du « Compte Personnel de Formation » (CPF) créé en 2014, du « Passeport d'orientation, de formation et de compétences » inclu dans ce fichier, et, de 16 ans jusqu'au décès de la personne, du « Compte Personnel d'Activité » (CPA) créé par la loi « travail » du 8 août 2016, un immense fichier dont les données seront bientôt mises à disposition des employeurs et des financeurs de formation, en application de cette même loi.

En outre, couplé aux bases élèves du 1^{er} et du 2nd degré, le LSUN constituera un puissant outil de contrôle social. Les données enregistrées dans les fichiers scolaires sont en effet accessibles sur simple demande aux maires, à la police et à la justice sous couvert du « secret professionnel partagé » instauré par la loi sur la prévention de la délinquance du 5 mars 2007, aux préfets en application du « droit de communication » instauré par la loi du 7 mars 2016 relative aux droits des étrangers en France, et potentiellement à toutes les administrations par interconnexion de fichiers, en application de la loi de simplification et d'amélioration de la qualité du droit du 17 mai 2011.

Pronote, Chorus, Sacoche... confier les données ?

Peu de collègues sont invités à remplir directement le LSU via l'extranet du rectorat. Dans une grande majorité des collèges, les données concernant les élèves renseignent des logiciels privés qui, même avec les meilleures intentions au monde, ne sont pas exempts de risques de dérive à la google ou simplement de piratage. Que l'on ne nous dise pas que toutes les applications sont à la pointe de la sécurité et que les données n'intéressent personne. Il suffit simplement d'écouter des publicités des radios du service public pour comprendre que l'éducation est devenue un véritable marché !

elles-mêmes d'en décider »

Le SNES-FSU constate quotidiennement les conséquences de ces mesures sur le terrain : l'augmentation d'un travail inutile qui génère des bulletins incompréhensibles pour les parents.

Le SNES-FSU rappelle que :

- le socle commun de connaissances de compétences et de culture n'a pas à être validé ni évalué au cours de l'année (contrairement au socle précédent de 2005) ; seul est obligatoire le positionnement des élèves en fin de cycle. Il n'y a donc pas lieu de tenir des « conseils de socle », c'est le conseil de classe de troisième trimestre de Sixième et de Troisième qui statue.

- l'évaluation formative et sommative des élèves relève de la liberté pédagogique des enseignants dans le cadre des textes réglementaires, qui laissent la liberté de choisir son ou ses outils d'évaluation : notes, compétences, etc. Les notes ne sont pas supprimées (voir l'arrêté du 31 décembre 2015), ni en Sixième, ni en Troisième.

Il est urgent de ne rien nous laisser imposer !

Orientation en seconde : une nouvelle usine à gaz !

La nouvelle version du logiciel d'affectation des collégiens dans les lycées mêle l'évaluation continue et celle de fin de cycle: la promesse d'une simplification reste lettre morte.

Auparavant, les moyennes annuelles des élèves de 3^{ème} étaient entrées dans le logiciel AFFELNET qui gérait l'offre et la demande de places en lycée, à l'aide de coefficients d'harmonisation et de barèmes variables selon le lieu d'habitation, l'éventuel statut de boursier, et les vœux des élèves.

Dans sa course effrénée vers l'évaluation par compétences, le ministère a décidé de niveler les moyennes annuelles des élèves sous forme de 4 forfaits.

/20	points
Moyenne < 5	3
5 ≤ moyenne < 10	8
10 ≤ moyenne < 15	13
Moyenne ≥ 15	16

Dans les collèges évaluant les élèves par compétences, les chefs d'établissement établiront la correspondance entre l'évaluation locale et ces 4 forfaits.

Attention ! Les moyennes considérées sont celles de 7 champs disciplinaires : Français, Mathématiques, Histoire-Géographie, Langues Vivantes, EPS, Arts, Sciences et Technologie ou Découverte Professionnelle (en 3^{ème} prépa pro et SEGPA). Cette globalisation induit des pondérations inégales entre les disciplines. Par exemple en 3^{ème} générale, la moyenne de français aura une importance double de celle de LV1 ou d'arts plastiques et triple par rapport à celle de SVT.

Enfin, s'ajouteront les points attribués en fin de 3^{ème} trimestre aux 8 composantes du socle et pris en compte pour le DNB, qui feront l'objet de longues discussions entre professeurs de 3^{ème}. 10 points pour « maîtrise insuffisante », 25 pour « maîtrise fragile », 40 pour « maîtrise satisfaisante » et 50 pour « très bonne maîtrise ».

Il est probable que ce nivellement multiplie les cas d'égalité entre les barèmes d'élèves souhaitant accéder à un même lycée. Comment seront-ils départagés? Ces transformations successives de notes en niveaux de compétences puis en points semblent kafkaïennes.

- Justement, avec le LSU, tout le monde est sur le pont !

- Certains en font même trop et il faut que je les recadre. C'est tout de même une belle revanche car le Conseil supérieur des programmes doit manger son chapeau avec le retour du nouveau LPC.

- Trop, dans quel sens ?

- Franchement, les couleurs et tout ce qui va avec, cela devient n'importe quoi ! Ma voisine m'a apporté le bulletin de sa fille pour que je lui explique et je n'ai d'ailleurs rien compris.



Florence Robine
@frobine



Suivre

Aucune obligation de remplir ainsi le bulletin avec tant d'éléments certainement pas tous indispensables! Libre choix des enseignants



SNES-FSU-BOURGOGNE @SNESFSUDU

Il est beau le nouveau bulletin de fin de trimestre de la réforme du collège ! Que vont comprendre les parents ?

Et puis la petite s'est mise à pleurer car elle n'avait pas des 1 partout et son frère refuse de jouer aux *Mille bornes* car il ne peut plus voir les feux verts et les feux rouges en peinture. Mais ça, ce sont juste des élèves et des parents. Le principal est qu'avec ces nouveaux bulletins, nous sommes bienveillants. La preuve, un élève est excellent avec des 1 !

- Parce que l'évaluation n'est pas faite pour faire progresser les élèves ?

- Personne ne se pose la question ! Occupés dans des discussions stériles, beaucoup de profs ne s'interrogent même pas sur ce qu'on les oblige à faire. Certains IPR s'égarer en reprochant à certains collègues un enseignement qui conduit à une perte de sens pour les élèves, mais les vade-mecum qui fleurissent partout, chantant les louanges de l'approche par compétences, et les formatages des logiciels privés vont finir de cadrer tout cela.

Quant aux élèves, si une partie s'ennuie au collège avec des dispositifs où ils doivent répéter les mêmes tâches pour valider un item, cela les prépare bien à la vie future.

Et les élèves vont progresser. Avec le nouveau DNB, les taux de réussite vont exploser.

Reste le problème de l'orientation avec la nouvelle usine à gaz qui se profile. Mais en bourrant les classes, on va y arriver !

10 Dossier Collège

Devant cette perte de sens du métier dont le ministère minimise l'ampleur comme en témoigne sa réponse à notre alerte concernant l'évaluation des élèves, le SNES-FSU appelle les collègues en collège à des actions au cours du troisième trimestre :

- heures d'information syndicale déposées la même semaine dans tous les établissements courant mai pour faire le point avant les conseils de classe sur l'évaluation des élèves, l'attitude collective à y adopter et plus généralement sur la mise en place de la réforme du collège.

- recueil de témoignages d'établissements concernant tous les aspects de la réforme et en particulier concernant l'évaluation des élèves (exemples de bulletins, de pratiques locales imposées etc...) pour nourrir une intervention nationale,

- intervention auprès du chef d'établissement pour que les conseils de classe de Troisième se tiennent dans de bonnes conditions. Les conseils de classe pourraient se tenir sur le temps scolaire afin de prévoir le temps nécessaire au positionnement des élèves sur les domaines du socle,

- refus de l'accroissement de la charge de travail : refus de renseigner des tableaux à rallonge pour pré-positionner les élèves sur les domaines du socle et refus de participer à d'éventuelles réunions supplémentaires,

- refus de renseigner les rubriques directement liées à la réforme (AP, EPI, parcours) qui ne sont pas des enseignements spécifiques et sont intégrés aux disciplines ou indiquer « voir appréciations disciplinaires ».

- refus que le CA vote une grille d'évaluation des élèves pour le DNB, vote que certains chefs d'établissement tentent d'imposer. Cette grille peut être présentée, mais les modalités d'évaluation ne font pas partie des compétences des CA, les élèves et les parents n'ont pas à débattre d'une grille d'évaluation des élèves, qui plus est pour une épreuve du DNB !

- Le SNES-FSU invitera les collègues, jury de l'épreuve orale du DNB, à demander une rémunération conformément à ce que les textes prévoient (le formulaire de demande sera mis en ligne sur le site).

Le SNES-FSU appelle à continuer la résistance pédagogique et à débattre des modalités d'action pour refuser la mise au pas pédagogique (boycott, refus de remplir certaines rubriques...).



Des outils pour l'action

Tous les liens, ainsi que la motion LSU adoptée à la dernière CAA, seront disponibles sur le nouveau site internet du SNES de Grenoble :

www.grenoble.snes.edu

Réformes en collège : le point sur la réglementation

Les réformes en cours (collège 2016, programmes, évaluation) sont utilisées par certains recteurs, IA-IPR et personnels de directions pour tenter de faire passer leurs idées pédagogiques et alourdir les prescriptions, au mépris des textes réglementaires.

La loi (L912-1-1) définit notre liberté pédagogique qui s'exerce dans le respect des programmes et des instructions du ministre chargé de l'Éducation nationale et dans le cadre du projet d'établissement avec le conseil et sous le contrôle des membres des corps d'inspection. Ne nous laissons rien imposer qui serait contraire à notre rôle de concepteur de nos métiers. Ce document a pour objectif de rappeler quelques fondamentaux et de donner les références des textes.



Supplément académique : liberté pédagogique

Une publication pour réfléchir sur la notion de liberté pédagogique avec le point indispensable sur nos obligations devant l'avalanche de conseils, ainsi qu'un rappel sur les compétences dans l'école que l'on cherche à nous imposer.

Ces publications sont disponibles en nombre au SNES-FSU.

N'hésitez pas à contacter votre section départementale et la section académique pour venir animer les heures d'information syndicale.



Soif de justice sociale, soif de justice tout court

Bien difficile de garder son sang froid, devant ce que l'on ne peut guère désigner autrement que « la morgue des puissants »... Ce sentiment impressionnant d'une toute puissance, bien résumée dans la question emblématique « Et alors ? » Celui-là-même qui se fait le thuriféraire de la rigueur budgétaire, des sacrifices nécessaires... Oui, mais pas pour lui, ni ceux de sa caste... Et alors ?

Retournement incroyable des valeurs, où le crime ne serait pas de piquer dans la caisse...publique de surcroît, mais de le faire savoir, où le problème ne serait plus l'emploi fictif, mais sa dénonciation dans on ne sait pas très bien quel complot ? Prendre les citoyens pour des imbéciles... Et alors ?

Citoyens, justement, qui auraient mérité un débat à la hauteur des enjeux, qui vivent au quotidien l'austérité, la criminalisation du mouvement syndical, les dérives sécuritaires, voient les services publics diminuer sur les territoires, voient s'amplifier les déserts médicaux, mais doivent supporter d'entendre qu'il y aurait encore trop de fonctionnaires, que les syndicalistes sont des « voyous »... Et alors ?

Nous devons nous organiser pour bousculer cette construction qui ne fait plus leur place aux individus, qui parle de coûts, de charges sociales, où il convient d'expliquer ce que sont les cotisations sociales, l'investissement qui est la vraie nature de la dépense publique, comment fonctionnent la redistribution et la solidarité permises par l'organisation des services publics.



L'enjeu pour nous, Unité et Action, courant de pensée du Snes-FSU, ce n'est pas de dicter un choix électoral - nos syndiqués-es savent choisir -, mais bien de défendre notre projet d'École, de scolarité pour tous portée à 18 ans, de faire entendre l'urgente nécessité de revalorisation de nos métiers. L'École est au cœur de tout projet démocratique : elle doit fonctionner plus, et mieux ; les effectifs prévus à la prochaine rentrée sont indécentes : 28, 30 en collège, 35,36 en lycée... « Et alors ? ». C'est juste se moquer du monde !

C'est à nous qu'il appartient aussi de répéter encore et toujours notre attachement aux valeurs démocratiques, à la laïcité, à la justice, à la solidarité, à l'égalité. C'est en prenant toute notre part sur le terrain des luttes sociales que nous participerons à la défense et au renforcement de la démocratie. Faute d'avoir vu réalisés les investissements publics nécessaires en temps et en heure, la Guyane connaît aujourd'hui la situation que connaîtraient demain tous nos territoires si les politiques régressives devaient se poursuivre. C'est notre rôle de préparer les luttes que nous aurons inévitablement à mener, pour peser sur les choix, pour les salaires, les retraites, la protection sociale...

Renforçons encore et toujours notre outil syndical ; nous nous battons pour un syndicalisme de terrain, avec les collègues, dans nos établissements au quotidien, pour un exercice plein et entier de nos métiers, trop souvent pris en étau par des injonctions multiples et contradictoires, pour nos salaires et pensions, pas pour un syndicalisme d'appareil qui veut dire à la place des individus ce qui est bon pour eux.

Corinne Baffert

Reprendre l'offensive syndicale



de candidats se réclamant de la gauche. La « baisse des charges » et le sabrage de la fonction publique sont des thèmes majoritaires des discours électoraux. Quant à la multiplication des affaires judiciaires et crapuleries diverses, si elles ont l'avantage d'éclairer largement sur la classe dirigeante qui prétend nous gouverner, elle sème aussi un dégoût et un rejet de la politique qui peut démobiliser.

Certes, la campagne électorale en cours ne laisse pas grand place à l'optimisme. L'extrême-droite mène la danse, imposant une ligne sécuritaire, raciste et nationaliste de laquelle bien peu de candidat/es parviennent à s'extraire. La droitisation globale du spectre politique se fait cruellement ressentir, y compris de la part

Pourtant, l'heure n'est pas à l'effacement des luttes, bien au contraire. Si l'année 2016 a logiquement été celle d'un nombre de journées de grève important, avec le mouvement contre la loi travail, cette conflictualité ne s'est pas arrêtée depuis, avec un nombre de journées de grève très élevé à l'échelle des dernières années. Le mois de mars de cette année en est un exemple, avec une moyenne de 377 par jour (moins de 100 en 2015 par exemple). Le mouvement de lutte en Guyane illustre particulièrement ce refus du mouvement social de se laisser anesthésier par les élections. Sur un autre terrain, les mobilisations contre les violences policières deviennent de plus en plus systématiques et la marche parisienne du 19 mars pour la justice, contre le racisme et la hogra fut un relatif succès.

Une FSU et un SNES dans les cordes ?

Certes, cette combativité correspond bien souvent à un positionnement défensif face à l'urgence et à la violence des attaques subies par les salarié/es. Mais on ne peut que s'étonner dans ce cadre de l'atonie du milieu enseignant en général, et de son syndicat majoritaire en particulier. Lors de la marche du 19 mars, si la F.S.U. appelait à y participer, son cortège fut parfaitement ridicule (une dizaine de personne avec 3 drapeaux?). Notre fédération n'avait de toute évidence pas cherché à mobiliser en région parisienne malgré l'importance des thématiques du racisme et des violences policières pour nos élèves, et les répressions violentes de la police contre les lycéen/nes manifestant après le viol de Théo.

Sur nos propres conditions de travail, le Snes et la F.S.U. semblent s'être noyé/es dans un positionnement d'accompagnement vaguement critique des réformes gouvernementales autour de la question du PPCR et de l'évaluation des personnels. De même, concernant le Livret Scolaire Unique Numérique. A l'exception de mots d'ordre bien peu ambitieux pour les collègues de collège (ne remplir que le minimum), le Snes national n'a jamais tenté de mobiliser pour le contrer. Une faillite assez logique après que notre syndicat ait cessé de combattre le socle de compétences.

Préparer une rentrée dure

Pourtant, s'il nous reste des tâches syndicales essentielles dans cette période, et quels que soient les résultats des élections à venir, c'est bien de maintenir la combativité des collègues, de rechercher des cadres de luttes et les fronts unitaires pour gagner, de défendre des revendications audacieuses et d'avancer des projets pédagogiques ambitieux. C'est bien loin de l'activité du Snes de ces derniers mois. A l'inverse, et à l'exception de la lutte contre la réforme du collège, nous avons accumulé les désertions. Nous nous sommes, pire encore, isolé/es en abandonnant nos partenaires évidents pour les luttes à venir, la Cgt et Solidaires, à l'inverse de nos mandats de congrès. Or les enjeux sociaux et politiques des mois à venir sont énormes, et la rentrée 2017 sera dure. Elle le sera d'autant plus si nous ne redressons pas cette orientation. En lieu et place de la gestion prudente de notre positionnement majoritaire, il est urgent de répondre par l'action à une classe dominante qui, elle, ne retient plus ses coups.

Thibaut, pour les élu/es E.E. à la C.A.

Mouvement, la vérité des prix

Moment phare pour de nombreux collègues et de travail intense pour les commissaires paritaires... Petit retour sur le mouvement 2016 pour expliquer au mieux le rôle des commissaires paritaires pour lesquels l'efficacité ne signifie pas envoyer un mél au plus vite, sitôt les mutations prononcées.

Commissaire paritaire depuis seulement deux années, je suis encore ce qu'on appelle communément une « bleue ». En juin, la section académique se transforme en intense fourmilière. On entend ainsi les camarades converser de manière étrange. Ils discutent « barres », « ventilation », « intra dep » et « intra géo » ; ils « ouvrent » et « ferment » des départements, ils recherchent activement des « candidats cachés ».

Après deux semaines « marathon » de mouvement et quelques longues soirées à épilucher les documents du rectorat, me voilà de retour dans la « vraie vie » avec le sentiment d'avoir servi, à ma mesure, la bonne cause. Cette euphorie éphémère a bien vite laissé place à un certain agacement devant les réactions de certains collègues :

« M. X est affecté au collège Y avec mais c'est un débutant, il n'a pas de points. C'est bizarre non ? ». Ou encore : « Je me pose des questions sur l'efficacité du SNES. Bah, oui, j'ai reçu la nouvelle de ma mutation du syndicat Schmuk et du Gulps bien avant le mél du SNES... Alors, du coup, je ne sais pas si je vais renouveler ma cotisation... ».

Damned ! On a bossé comme des fous pendant 2 semaines pour ça ? On a pris la parole 99 fois sur 100 en commission pour ça ? Non, ce n'est pas juste ! Il faut dire aux collègues, leur raconter, leur expliquer, il faut, il faut... Il faut que chacun puisse mesurer le travail qui est fourni par la vingtaine d'élus du SNES qui n'ont pas ménagé leur peine.

Mais alors, que fait le SNES ?

Élus par nos collègues pour les représenter, nous vérifions que les candidats sont bien affectés sur leurs vœux en fonction de leur barème. Lorsque ce n'est pas le cas, nous intervenons pour rétablir les collègues dans leurs droits, en tapant du poing sur la table s'il le faut.

En amont du mouvement il y a bien sûr les permanences pour conseiller les collègues, les vérifications des dossiers reçus à la section académique, les nombreux méls et coups de téléphone échangés avec les demandeurs s'il y a une erreur, un oubli de justificatif dans le dossier. Il y a aussi le GT barème au rectorat où nous nous assurons que pour tous les candidats (parce que comme tous les commissaires paritaires, nous sommes les élus de l'ensemble des personnels) le barème calculé par l'administration pour chaque vœu exprimé est juste.

En juin, un travail minutieux commence avec la grosse semaine de préparation qui précède les commissions : contacts avec les gestionnaires du rectorat pour vérifier que tous les postes sont bien au mouvement, vérification de toutes les affectations et modifications lorsque les candidats ne sont pas affectés selon leur barème, examen des vœux pour affecter à l'intérieur d'un Géo... Un travail de fourmi, mais loin d'être inutile. À titre d'exemple, sur environ 400 candidats de mathématiques cette année, nous avons trouvé des erreurs et amélioré les affectations de plus de 60 d'entre eux.

En commission, notre rôle ne se résume pas au simple enregistrement des résultats des affectations, nous intervenons lorsque nous pensons qu'il y a des erreurs et proposons des corrections et des améliorations. C'est pourquoi nous n'envoyons pas les résultats dès la fin de l'examen de chaque discipline. Nous préférons prendre le temps de tout vérifier, de croiser les documents des élus présents, d'arrêter les barres d'affectation (départements, géo, communes). Nous sommes ainsi certains qu'il n'y a pas d'erreur lorsque nous donnons un résultat à un collègue (ce qui n'est pas toujours le cas pour d'autres).

Voilà donc le rôle des élus du SNES, voilà donc pourquoi il est essentiel que des représentants des personnels siègent lors de ces commissions paritaires.

Cécile Sanchez

**Mutations intra :
ne pas rater une date !**

**Pensez à nous envoyer le double
de votre dossier et la fiche
syndicale avant le 28 avril !**

Du 28 avril au 4 mai minuit

**1^{ère} phase d'affichage des
vœux et barèmes.**

Possibilité de demander des corrections au rectorat, par fax, mél et par écrit et/ou de fournir des pièces complémentaires à votre dossier.

9 mai

Date limite de transmission des pièces complémentaires annoncées par les intéressés ou réclamées par le rectorat.

24 mai au 29 mai minuit

**2^{nde} phase d'affichage des
vœux et barèmes définitifs,
validés par le groupe de travail.**

16 juin au 22 juin

Réunions des FPMA et des CAPA par discipline.

17 juin au 26 juin

Saisie des préférences pour le rattachement administratif des TZR affectés en extension.

28 et 29 juin

Réunions des CAPA et FPMA pour les rattachements administratifs des TZR.

**Section académique
du SNES-FSU**

**16 av. du 8 Mai 1945
BP 137 - 38403**

Saint Martin d'Hères Cedex

mél : s3gre@sn.es.edu

Tél. : 04.76.62.83.30

Fax : 04.76.62.29.64

**Site internet académique :
www.grenoble.snes.edu**

Avancement d'échelon des certifiés : CAPA du jeudi 23 mars 2017

Cette CAPA de changement d'échelon est inédite à plus d'un titre.

En effet, cette CAPA s'ouvre dans un contexte de campagne électorale où la question des fonctionnaires et de leur rémunération a été l'objet d'une vaste surenchère. Trop nombreux pour certains, trop chers pour d'autres qui préconisent à la clé une rémunération au mérite. Ces discours populistes ont de nouveau jeté l'opprobre sur une profession qui connaît pourtant, depuis plusieurs années, une raréfaction de son vivier : les jeunes se détournent de nos métiers. Nous réaffirmons que la crise du recrutement qui perdure dans le second degré (déjà de nombreux postes non pourvus aux concours réservés de cette session) ne trouvera pas d'issue sans une revalorisation importante, qui doit passer par une réévaluation significative de nos traitements et un projet ambitieux en matière d'éducation.

C'est ensuite la dernière CAPA qui propose les trois rythmes de changement d'échelon.

À compter de la rentrée prochaine, un rythme quasi unique sera proposé aux collègues dans le cadre du nouveau déroulé de carrière. Cette nouvelle disposition permettra aux collègues passant jusqu'à présent à l'ancienneté de voir leur carrière s'accélérer de 5 ans en passant de 30 ans à 25,4 ans ; pour autant, cette modalité nous semble insuffisante pour rendre leur attractivité à nos métiers au regard de l'ampleur des besoins et de la crise de recrutement. Le SNES-FSU souligne qu'ainsi, on va dans le sens d'une de nos revendications historiques d'un avancement à rythme unique, mais il n'en demeure pas moins que les futures modalités d'évaluation des enseignants restent encore obscures et laissent la part belle à des méthodes managériales contestables. C'est le sens du vœu déposé par la FSU au CTM d'hier, demandant la déconnexion totale de l'évaluation et du déroulement de la carrière, et voté par elle seule. Le SNES continuera à revendiquer un rythme unique de promotion pour toutes et tous le plus favorable.

Si le sens de l'évaluation est bien d'améliorer l'efficacité du service public, la spécificité de nos métiers et leur évolution nécessitent que la formation, le dialogue, les échanges, l'aide et le conseil soient renforcés. C'est au service de ces objectifs que les missions de l'inspection devraient être revues et l'évaluation individuelle repensée. Notre métier exige plus de qualification, moins de prescriptions et plus de travail en équipe. C'est ce qui continue de fonder notre revendication de déconnexion totale entre avancement d'échelon et évaluation, comme cela existe pour d'autres corps de même type.

Enfin, nous nous félicitons des résultats du travail que nous avons mené avec l'inspection et vos services sur le rattrapage administratif des notes pédagogiques résultant de retards trop importants d'inspection. Cela a permis de gommer les injustices les plus criantes.

Cette CAPA de changement d'échelon est très attendue par nos collègues puisqu'elle est considérée à juste titre comme celle de l'augmentation de nos rémunérations. Après une vaste campagne de communication du gouvernement sur les bienfaits du PPCR, nos collègues ont connu une revalorisation de 0,6 % prévue en 2 temps. Malheureusement, si la première est arrivée, avec à la clé pour certains un plus à gagner de... 15 euros mensuels, la deuxième se fait attendre. Le ministère n'a semble-t-il, pas anticipé et a communiqué sur ce raté en omettant de signaler sa bévue. Ainsi, les collègues ont pu constater que leur traitement avait soit diminué soit stagné en raison de l'augmentation des pensions. Espérons que ce « bug » ne se reproduise pas lors de la mise en place des reclassements individuels prévus au 1^{er} septembre et que le ministère se donnera les moyens d'anticiper sur cette question fondamentale qu'est le salaire.

Enfin, nous souhaiterions rappeler qu'un certain nombre de données essentielles à notre travail de vérification nous ont été livrées tardivement. Celles-ci nous permettent chaque année d'effectuer le travail minutieux pour lequel nous sommes élu-es, garantie au cœur du paritarisme et synonyme d'objectivité pour traiter correctement la situation de tous-tes nos collègues. De surcroît, le calendrier mouvant de ces dernières semaines ne nous a pas permis de travailler dans des conditions optimales. Nous souhaitons donc qu'à l'avenir ces échéances soient mieux anticipées, ce qui permettra à vos services comme à nous-mêmes, d'assurer pleinement cette mission.

Accès au corps des agrégés par liste d'aptitude : CAPA du vendredi 24 mars 2017

Le nombre de possibilités de promotion est en hausse pour la 3^e année consécutive avec 337 possibilités, soit 23 de plus que l'an passé (augmentation du nombre de postes offerts au concours, mode de calcul des reliquats) mais cette augmentation ne permet pas, loin s'en faut, de compenser les pertes enregistrées depuis 2003 ; rappelons qu'en 14 exercices (2003-2016), c'est une centaine de possibilités qui ont été perdues au niveau national. Au demeurant, 337 promotions pour environ 150 000 promouvables, et au vu du besoin de reconnaissance exprimé par la profession, cela paraît bien dérisoire.

Pour une réelle revalorisation, le SNES demande que le recrutement des enseignants du second degré soit dorénavant opéré dans un corps prenant comme référence celui des agrégés. Parallèlement, pour qu'un plus grand nombre de collègues puisse accéder au corps des agrégés par liste d'aptitude, nous demandons que le ratio permettant de calculer le nombre de promotions soit porté à 1/5 des titularisations contre 1/7 actuellement.

Cette CAPA est un moment attendu de l'année par un grand nombre de collègues ; aussi les élus FSU tiennent-ils à être en mesure de procéder à une étude attentive de toutes les candidatures. Chaque année, la lecture de l'ensemble des CV et des lettres de motivation des candidats est un travail conséquent pour les élus.

Alors que cette CAPA devait se tenir le mardi 21 mars à 9h30, l'administration nous a transmis les documents permettant d'examiner les dossiers des candidats seulement 6 jours avant la séance quand les textes prévoient une communication 8 jours au moins avant la séance. Il ne s'agit pas ici de remettre en cause le travail des personnels du rectorat qui ont dû travailler dans des délais contraints, vu la proximité de la réunion d'harmonisation du supérieur, mais de donner le droit à tous les candidats de voir leur dossier étudié par leurs élus avec sérieux.

D'autre part, depuis plusieurs années, nous avons œuvré dans cette CAPA à faire respecter certains principes :

- maintien sur la liste académique d'un candidat qui a été précédemment inscrit s'il candidate à nouveau et si sa valeur professionnelle n'est pas remise en cause par des éléments nouveaux ;
- reconduction, à de très rares exceptions notamment lié à l'âge d'un nouveau candidat, de l'ordre de la liste.

Ce sont ces deux principes que nous avons défendus pour garantir aux collègues une lisibilité sur leur candidature et leur possibilité de promotion.

Cette année, la liste que le rectorat présente pour avis de la CAPA contient un nombre important de modifications allant à l'encontre de ces principes.

Des collègues inscrits pendant plusieurs années et arrivant maintenant en rang utile sont sortis de la liste sans que des éléments nouveaux ne viennent remettre en cause la qualité de leur candidature reconnue les années précédentes.

Dans d'autres disciplines, des collègues qui pourraient remonter en rang utile, du fait de la promotion des collègues les précédant, se voient finalement maintenu en rang inférieur par l'inscription de nouveaux candidats en rang 1.

Les élus FSU ont à cœur de représenter tous les enseignants et d'assurer le travail de préparation des CAPA avec le sérieux que ces enjeux importants imposent.

Le faible délai imparti, amplifié par le nombre important de modifications de la liste, ne nous aurait pas permis de préparer cette CAPA avec toute la rigueur et tout l'investissement auxquels les collègues ont droit dans ce moment important de leur carrière, c'est pourquoi, le but n'étant pas de bloquer le fonctionnement de l'institution, nous vous avons le plus rapidement possible informés de notre impossibilité de préparer dans de bonne condition cette CAPA. Nous vous remercions d'avoir pu trouver une nouvelle date aussi proche.

Enfin, nous pensons qu'il faut réfléchir à d'autres modalités d'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude, réflexion rendue d'autant plus nécessaire par la réforme de l'évaluation des personnels et la disparition de la double notation. Des nominations transparentes et équilibrées peuvent être obtenues par la prise en compte d'un certain nombre d'éléments objectifs : qualification, carrière, admissibilité... des critères clairs qui pourraient constituer le squelette d'un barème, comme il en a déjà existé par le passé, qui permettraient un traitement des dossiers plus équitable.

Les services publics à la française Colloque jeudi 11 mai 2017

Colloque Services publics « à la française »

quelle histoire, quelle évolution, quels enjeux et quel avenir ?

Les services publics sont indispensables dans un projet de société fondé sur le progrès social. Ils répondent à des besoins fondamentaux en matière d'éducation, culture, santé, justice, transports, service postal, énergie

Construits sur les principes de continuité, d'égalité d'accès et de traitement, de solidarité, présents partout et pour tous, les services publics sont facteurs de cohésion sociale et territoriale. À la Libération, ils sont largement assurés par la Fonction publique et par des entreprises publiques dont les agents bénéficient de statuts afin d'assurer leurs missions en toute indépendance.

Dans le cadre d'accords internationaux de libérale, l'ouverture au marché et la mise en et les modalités des services publics « à la successifs ressassent le même discours de l'État, le coût des services publics : dans une politique d'austérité, que de derniers et de les offrir au privé !

De restructurations en mutualisations et fusions, d'externalisations en privatisations, la destruction des fondements du Service public et de la Fonction publique s'est opérée. À la Poste, EDF, la SNCF, la détérioration des missions est organisée, ouvrant la voie à la marchandisation des services les plus profitables et à la disparition de nombreux autres ; le tout accompagné de réduction des effectifs, d'une précarité accrue et de conditions de travail dégradées.

libre échange et de la construction d'une Europe concurrence ont bouleversé la conception française ». Les gouvernements sur le déficit du budget pas d'autres choix, réduire ces

Colloque Services publics « à la française » quelle histoire, quelle évolution, quels enjeux et quel avenir ?

Jeudi 11 mai 2017 de 9h00 à 17h00
à la Bourse du travail de Grenoble, 32 avenue de l'Europe.
Menons le débat dans le SNES à l'initiative de la commission actifs-retraités.

Avec la participation de :
- Gérard Aschieri, ancien secrétaire général de la FSU, membre du CESE au titre de la FSU et co-auteur de « la Fonction Publique du XXI^{ème} siècle » avec Anicet Le Pors (2015) ;
- Benoît Teste, secrétaire général adjoint du SNES ;
- Marylène Cahouet, secrétaire de catégorie retraités SNES, membre de la SFR (Section Fédérale des Retraités) nationale FSU ;
- Corinne Baffert, secrétaire générale de la section académique du SNES de Grenoble ;
- Marie-Laurence Moros (organisation du colloque) ;
- Prises de contacts avec des syndicalistes de la fédération CGT 38 des Services Publics et de Sud PTT.

Déroulé prévisionnel

9h-9h30 : Accueil

9h30-9h45 : Introduction du colloque : Corinne Baffert et Marie-Laurence Moros

9h45-10h45 : 1^{ère} partie : Quelle conception historique des services publics « à la française » et de la Fonction Publique ? Quelles évolutions dans le cadre européen et mondial d'ouverture au marché ?
Présentation : Gérard Aschieri

Débat

10h45-12h15 : 2^{ème} partie : Comment le service public est-il sans cesse mesuré et remis en cause à l'aune du privé ? Quelles conséquences pour ses missions et les personnels qui les exercent ?
Présentation : Benoît Teste (évaluation et pilotage par indicateurs, performance, nouvelles organisations du travail, injonctions et pressions des hiérarchies ou le nouveau management public dans l'Éducation nationale).
Interventions : Syndicalistes SUD PTT 38 et CGT Santé 38 sur leurs secteurs

Débat

Repas convivial pris sur place : 12h15-14h
14h-15h30 : 3^{ème} partie : Quels services publics pour mieux répondre aux besoins des usagers ? Quelle gestion et quel financement ? Quelles missions transformées, élargies ou nouvelles ? Avec quels agents ?
Introduction : Gérard Aschieri
Nouveaux besoins, nouveaux SP. Un exemple : la situation des personnes âgées (en perte d'autonomie ou pas), aides à domicile et autres intervenants : Marylène Cahouet

Débat

15h30-16h45 : 4^{ème} partie : Quelles propositions syndicales pour les services publics ? Comment, avec qui débattre, agir et construire des mobilisations dans le mouvement social ?
Introduction (plan national) : Gérard Aschieri, Benoît Teste, Marylène Cahouet
Introduction (plan local) : Corinne Baffert, une SD FSU et/ou un SI de retraités

Débat

16h45-17h : Conclusion : Corinne Baffert et Marie-Laurence Moros

Emparons-nous de ces questions et imposons-nous dans le débat !

Pour vous inscrire

Un simple mé l à la section académique (s3gre@snes.edu), ou un coup de téléphone au 04 76 62 83 30 !
Pensez à le faire au moins dix jours avant pour que nous puissions gérer les repas du midi.
Pour les collègues de service le 11 mai, une demande d'autorisation d'absence de droit doit être faite au moins 10 jours avant, au plus tard le 10 mai.